



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de action administrative
et des moyens**

Cahier des Clauses Particulières

ANNEXE 1 : Présentation du Fonds d'Expérimentation pour la jeunesse.

Procédure n°26030

OBJET : Réalisation de prestations d'évaluations des projets : « Agir en faveur de la santé mentale des jeunes ultramarins » pour le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.

Le Fonds d'expérimentation pour la Jeunesse : une démarche originale et inédite

Mis en place en 2009 par l'article 25 de la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008, le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) a pour objet de financer des programmes expérimentaux visant à favoriser la réussite scolaire des élèves, développer la mobilisation des jeunes au service de causes d'intérêt général et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans.

Depuis le 1er janvier 2016, le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) a intégré le Service à Compétence nationale-INJEP. Le FEJ devient la mission expérimentation et évaluation des politiques publiques (MEEPP).

L'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) est organisé autour de cinq missions. La mission expérimentation et évaluation des politiques publiques (MEEPP) est une de ces missions. Elle est en charge de l'animation et de l'évaluation des projets portés par le Fonds d'expérimentation pour la Jeunesse (FEJ).

La Mission expérimentation et évaluation des politiques publiques (MEEPP) met en place **un partenariat inédit** entre un service de l'Etat et des partenaires privés qui poursuivent le même objectif d'améliorer la situation des jeunes et promeuvent la démarche expérimentale.

Le caractère interministériel et scientifique de la MEEPP s'exprime à travers ses instances :

- Un conseil de gestion composé des représentants des différents ministères et partenaires privés : il définit les thématiques prioritaires d'expérimentation et décide de l'allocation des fonds.
- Un conseil scientifique et d'orientation composé de personnalités scientifiques reconnues pour leurs compétences en matière d'évaluation et/ou de politiques de jeunesse : il est le garant de la qualité des évaluations proposées.

La mission expérimentation et évaluation des politiques publiques agit selon deux logiques :

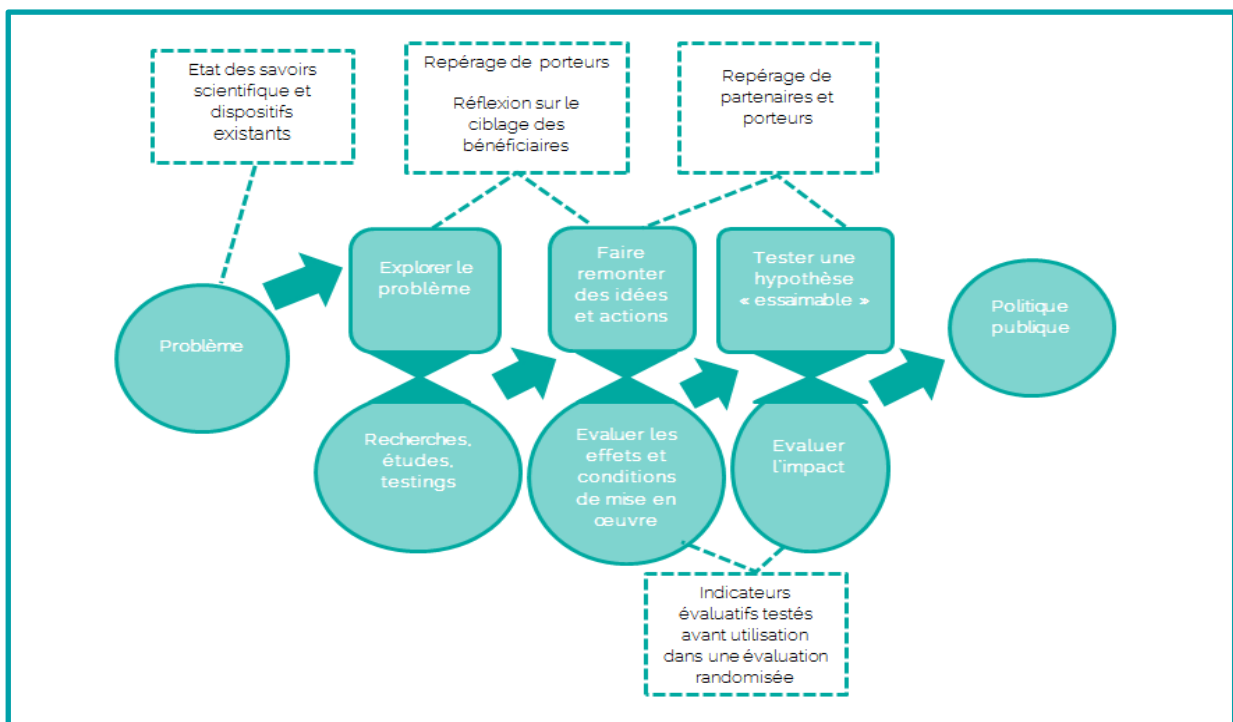
Une logique descendante (top-down) quand des expérimentations sont lancées par le gouvernement pour tester une politique avant de la généraliser,

Une logique ascendante (bottom-up) Le FEJ suscite les initiatives innovantes des acteurs de terrain afin qu'ils les expérimentent sur un temps et une échelle limités, concomitamment à la mise en place d'une évaluation externe du projet répondant à des exigences scientifiques élevées. L'objectif est d'apporter la preuve de la réussite d'un nouveau programme avant un éventuel essaimage ou généralisation et pour la définition de nouvelles politiques de jeunesse.

Ainsi des appels à projets nationaux sont lancés vers toute structure publique ou privée apte à recevoir une subvention d'État et désireuse de proposer une action innovante ou de contribuer à réformer des dispositifs existants pour les rendre plus efficaces. De même pour toute structure publique ou privée démontrant une expertise en matière d'évaluation qualitative, quantitative ou mixte.

La logique du FEJ peut être résumée en 3 étapes fondamentales de l'expérimentation :

- Explorer des problématiques en lien avec des enjeux de politiques publiques via des recherches, études et testings ;
- Faire remonter des idées et des actions pour en évaluer les effets et les conditions de mise en œuvre ;
- Tester une hypothèse essaimable en évaluant l'impact.



La mission expérimentation et évaluation des politiques publiques contribue à préfigurer les futures politiques publiques en faveur des jeunes au moyen de l'expérimentation sociale.

La mise en œuvre des expérimentations ou l'engagement des acteurs

Un ou plusieurs ministères, des acteurs institutionnels, du monde associatif, des entreprises privées, mais aussi des équipes d'universitaires ou de cabinets privés collaborent à la mise en œuvre d'une expérimentation. Les résultats visent à nourrir les politiques publiques de jeunesse

à l'échelle nationale et locale, mais aussi le monde de la recherche et celui des acteurs de terrains.

L'expérimentation n'est possible que par un travail de collaboration entre plusieurs acteurs. La démarche de la Mission d'Expérimentation s'appuie principalement sur trois acteurs principaux souvent accompagnés de différents partenaires qui diffèrent au regard du sujet, des territoires et des publics concernés.

La mission expérimentation et évaluation des politiques publiques, les porteurs de projets et les évaluateurs ont différents rôles à jouer pendant le temps délimité d'expérimentation.

Le FEJ occupe ainsi la place de l'initiateur, de l'organisateur et du financeur du cadre expérimental. Mais il est aussi à l'intersection entre d'une part, les porteurs de projets (ou collectifs de porteurs), tels que des collectivités territoriales, établissements publics ou privés, associations ou entreprises, qui ont l'expérience de mener des projets, et surtout connaissent le public qu'il s'agit d'atteindre, et d'autre part, les évaluateurs, des équipes de chercheurs, universitaires ou laboratoires publics ou privés, qui maîtrisent et mettent en œuvre les méthodes d'évaluations.

Durant le déroulement de l'expérimentation ou de la mise en œuvre du dispositif évalué, la mission expérimentation et évaluation des politiques publiques (MEEPP) accompagne le porteur et l'évaluateur et organise des temps de rencontre, de réflexion et de mise en commun des méthodes, et des premiers résultats. Puis la MEEPP met en perspective par la valorisation et la capitalisation des résultats des évaluations afin de les mettre à disposition des décideurs de politiques publiques nationales ou locales, des acteurs de terrain et du monde de la recherche.